

# LA LIBRE PENSÉE NANTESAISE

« Les défenseurs du capitalisme sont très prompts à faire appel aux « principes sacrés » de la liberté qui peuvent se résumer en une seule et unique maxime : celui qui a de la fortune ne doit rencontrer aucune limite dans l'exercice de la tyrannie contre ceux qui n'en ont pas ... »

Bertrand RUSSELL (1872-1970)

## - SOMMAIRE -

- P 1 - Couverture - Sommaire - Dessins de Ali Diem (encore une fois)
- P 2 - Abonnements - Annonces.
- P 3 - Manifester est une liberté fondamentale - G. Plantiveau
- P 4 - Communiqué de la LDH de Nantes
- P 5 - La laïcité et le gouvernement actuel
- P 6 - Débat. « Si tu ne vas pas à Lagardelle ... » - J. Moisan
- P 7 - Débat. « Si tu ne vas pas à Lagardelle ... » - Suite
- P 8 - Débat. « Si tu ne vas pas à Lagardelle ... » - Suite
- P 9 - Débat. « Si tu ne vas pas à Lagardelle ... » - Fin
- P 10 - Fusillés pour l'exemple : un pas important en avant
- P 11 - Fusillés pour l'exemple : Lettre commune au CG 44
- P 12 - Succès de nos conférences
- P 13 - Banquets du vendredi 18 avril de JP 2 : Un danger permanent ?
- P 15 - Humour
- P 16 - Radios, Médias, Abonnements

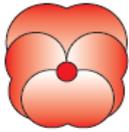
## PREMIÈRE ANNÉE DE PONTIFICAT POUR LE PAPE DES PAUVRES

### JEAN-MARC AYRAULT REMERCIÉ



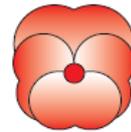
16 mars





## LA LIBRE PENSÉE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Site Internet : <http://lp44.free.fr>  
Courriel : [lp44@wanadoo.fr](mailto:lp44@wanadoo.fr)



### GROUPE DE NANTES

Association fondée en 1884  
Maison des Associations - Manufacture des Tabacs  
4 Place de la Manu - 44000 NANTES  
Le Groupe se réunit le 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois à 14 h 30.  
Il dispose d'une librairie.  
Tél. : 06 80 05 01 27 et 02 40 75 40 79  
Courriel : [gerard.plantiveau@orange.fr](mailto:gerard.plantiveau@orange.fr)

### GROUPE DE SAINT-NAZAIRE

Association fondée en 1883  
Maison des Associations  
2 bis rue A. De Mun 44600 SAINT-NAZAIRE  
Le Groupe se réunit le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois  
à 9 h 30 salle Mansard de la Maison des Associations.  
Tél. : 02 40 22 2503 -  
Courriel : [roger.lepeix@club-internet.fr](mailto:roger.lepeix@club-internet.fr)

### GROUPE CLÉMENTCE ROYER DE SAINT-HERBLAIN

Le Groupe se réunit le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois à 20 h.  
Adresse : Salle des Noelles Tesseries  
4 rue Louis Aragon 44800 ST HERBLAIN  
Tél. : 06 84 35 15 79  
Courriel : [jpcharaux@free.fr](mailto:jpcharaux@free.fr)

Les Groupes organisent des conférences et engagent les actions nécessaires pour défendre et promouvoir la liberté absolue de conscience, l'exercice de la raison contre tous les obscurantismes et préser-

## Congrès d'étude

**Notre congrès préparatoire  
au congrès national de Nancy  
aura lieu le samedi 21 juin  
à 9 H  
salle du Jardin des Plantes  
(5 rue de Pornichet)  
à St Nazaire**

### JOURNAL FONDÉ EN 1978 PAR ALFRED MANSEAU

**Directeur de la publication :** Gérard PLANTIVEAU  
**Imprimerie :** Fédération de la Libre Pensée  
**N° Commission paritaire des PAP :** 1204G82532

#### Comité de rédaction :

Le comité fédéral de la LP 44 sous la responsabilité de G. Plantiveau, directeur de la publication

#### Les articles sont à adresser à :

Libre Pensée Nantaise - 4 Place de la Manu - 44000  
Nantes ou à : G. PLANTIVEAU - 6 Bd A. Peneau - 44300  
Nantes— Mail : [gerard.plantiveau@orange.fr](mailto:gerard.plantiveau@orange.fr)

#### Rappel

La Libre Pensée Nantaise est le journal des Libres Penseurs de Loire Atlantique. Il est placé sous la responsabilité du Bureau Fédéral. Il est ouvert à toutes les contributions situées dans ce cadre. La rédaction remercie tous ceux qui lui font l'honneur d'y collaborer et se réserve le droit de sélectionner les articles reçus.

*Les manuscrits non retenus ne sont pas retournés.*

Naturellement, les opinions émises dans les articles publiés sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas la rédaction ou la Fédération de la Libre Pensée 44, sauf mention contraire explicite.

### ABONNEMENTS LPN

## NOTRE ADRESSE

**Libre Pensée Nantaise - F. BLANDY  
Manufacture des Tabacs  
4 Place de la Manu - 44000 Nantes**

Joindre le paiement par chèque à l'ordre de :  
LA LIBRE PENSÉE NANTAISE- CCP - 4763.07-J. Nantes

**:Pour ceux qui n'ont pas encore répondu, merci de nous indiquer votre préférence pour la réception du**

**journal : e.mail, papier ...(voir le formulaire inséré dans le journal)**

# Manifester est une liberté publique fondamentale

Dans le précédent numéro de la LPN nous avons engagé la discussion sur les dangers de la notion « **d'ordre public immatériel** » utilisée par Manuel Valls dans l'affaire Dieudonné.

Quelques semaines à peine plus tard, celui qui n'était encore que le « **sinistre de l'Intérieur** » a pu une fois de plus faire la démonstration de son sens de la démocratie, sur « **l'ordre public matériel** » cette fois.

Le 22 février a en effet eu lieu à Nantes une grosse manifestation contre le projet de nouvel aéroport qui a débouché sur de très graves incidents.

Que certains des participants à cette manifestation soient venus - parfois de loin - pour provoquer de tels incidents, ne semble guère douteux. Et il n'est pas plus douteux qu'ils ont pu venir sans difficultés majeures à Nantes et s'organiser pour agir dans une manifestation soi disant placée sous « **haute surveillance** ».

Un fait est tout à fait certain, cependant, c'est que l'immense majorité des participants étaient de pacifiques citoyens exerçant normalement leur droit à manifester.

Un grand nombre d'entre eux ont, d'ailleurs, non sans naïveté, défilé et protesté « **en famille** ». D'où la présence de personnes âgées mais aussi de jeunes enfants et adolescents en grand nombre.

L'occasion de montrer les capacités de la police à assurer le respect des libertés ?

Le résultat des courses est accablant pour un appareil d'état qui se vante de former plusieurs polices dans le monde au « **contrôle pacifique des manifestations publiques** » :

**De nombreux blessés graves dont plusieurs personnes mutilées à vie par la perte d'un œil !**

Mais d'autres questions se posent :

- maints observateurs, y compris professionnels des questions de sécurité, ont noté une étrange chronologie entre l'entrée en action des divers groupes violents et l'intervention du dispositif policier correspondant.
- Le fait est que les médias ont pu filmer tout à loisir des « **scènes d'émeutes** ».
- la présence, le nombre et la composition des groupes divers agissant comme des émeutiers organisés ne manquent pas d'interroger : les pratiques si chères à Raymond Marcellin, avec ses fameux « **casseurs** » seraient-elles de retour ?

En tant que Libre Pensée, association assumant des positions publiques, nous n'avions pas plus d'engagement dans cette manifestation du 22 février contre « **l'Ayraulport** » que dans les précédentes. Des libres penseurs, à titre individuel, sont partie prenante des protestations contre ce projet. D'autres en revanche sont pour la mise en chantier du nouvel aéroport. Ce sont des choix personnels et ils n'entrent pas dans le cadre des questions sur lesquelles la Libre Pensée a vocation à agir.

En revanche, la défense des libertés entre depuis toujours dans le cadre de nos préoccupations et donc de nos responsabilités. Dans un contexte économique et social de plus en plus tendu, avec des attentes qui tendent souvent à s'exprimer en dehors des cadres traditionnels, il est de la plus grande importance de faire respecter le droit de manifester.

Nous ne sommes pas les seuls à nous en inquiéter aujourd'hui. C'est pourquoi nous publions le communiqué ci-après de la LDH de Nantes.

Les formulations adoptées ne sont pas forcément celles que nous adopterions sur plusieurs points.

Mais l'inquiétude est la même. Un sujet dont on en reparlera certainement ...

Gérard PLANTIVEAU

Ligue des droits de l'Homme section de Nantes et du pays nantais



Communiqué de Presse

## Manifester sans danger est un droit

Le 28 avril 2014

Une manifestation contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes avait lieu le samedi 22 février à Nantes. Cette manifestation a été marquée d'une part par une très forte mobilisation, d'autre part par des affrontements avec la police et des dégradations.

Les opposants à l'aéroport ont annoncé des blessés. Des manifestants et des journalistes présents lors de la manifestation ont déclaré avoir été victimes de la police ; et certains ont porté plainte. Les policiers ont déclaré avoir eu des blessés et déposé des plaintes. La justice a fait appel à témoins. Une enquête de l'Inspection Générale de la Police Nationale est en cours.

La section de Nantes et du pays nantais de la Ligue des droits de l'Homme - LDH a été sollicitée par des manifestants blessés.

Il ressort des premiers éléments rendus publics, d'une part que des manifestants ont été gravement blessés, certains avec des lésions irréversibles, et d'autre part que plusieurs des différentes armes (flash ball, lanceur de balle de défense, grenades,...) mises à disposition de la police ont été utilisées dans cette manifestation.

La question des armes employées par la police lors de manifestations a déjà amené la LDH à interpellier, à plusieurs reprises, les autorités de notre pays. En effet, l'utilisation du flash ball et/ou du lanceur de balles de défense a conduit, ces dernières années, à ce que plusieurs manifestants soient gravement blessés. Ces armes sont, par nature, des armes de tir destinées, dans les opérations de police judiciaire, à faire cesser l'action violente d'une personne ou l'arrêter sans avoir à utiliser une arme létale. Initialement, ces armes n'avaient pas vocation à être utilisées dans les opérations de police administrative, comme celles relatives au maintien de l'ordre.

La Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) a recommandé en son temps « de ne pas utiliser cette arme lors de manifestations sur la voie publique [estimant] qu'elle présente un degré de dangerosité totalement disproportionné ». Le Défenseur des droits - qui a succédé à la CNDS - « recommande aux responsables policiers de s'interroger sur l'opportunité d'emploi de tous les lanceurs de balles de défense ».

La LDH rappelle que la police a une mission de maintien de l'ordre public. Elle doit accomplir cette mission de service public de manière proportionnée et adaptée.

L'acte de manifester, qui est une des nombreuses formes de la citoyenneté, de la démocratie et de son apprentissage ne doit pas conduire à être mis en danger. Le droit de manifester n'est pas respecté si des manifestants peuvent être gravement blessés. La LDH sera vigilante à toute action demandant à la justice de se prononcer sur l'illégitimité de l'utilisation de ces armes de tir lors de manifestations.

La LDH souhaite que la vérité soit établie sur les manières, circonstances et conditions dans lesquelles, le 22 février, chacune des personnes blessées l'a été. Elle demande donc que les responsabilités soient recherchées et la justice rendue.

Victor HUGO

« En un mot, je veux, je le répète, ... l'Église chez elle et l'État chez lui. » (15/01/1850)

(Extraits des débats sur la loi Falloux).

Aristide BRIAND

« J'ai horreur de la guerre religieuse. Le succès de mes idées dépend trop de la pacification religieuse (...) Mais, nous serions bien imprudents si nous ne songions à munir l'État des armes dont il aura peut être besoin pour résister demain aux milices de l'Eglise » (06/04/1905).

« Ce que les libres penseurs peuvent seulement attendre, c'est que l'État les mette face à face avec l'Eglise pour lutter à armes égales, pour pouvoir enfin opposer en combat loyal la force de la raison aux brutalités du dogme (...) Si vous voulez que la raison libre ait un abri, construisez le lui, mais n'essayez pas de la faire coucher dans le lit de l'Eglise. Il n'a pas été fait pour elle » (22/04/1905).

(Extraits du débat sur la loi de Séparation)

**VALLS COURT A LA CANONISATION DE JEAN-PAUL II, le « saint » homme qui a soutenu Pinochet !**



« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »  
Art 2 de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE  
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)  
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS  
Tél. : 01 46 34 21 50 - Fax : 01 46 34 21 84  
libre\_pensee@wanadoo.fr - http://www.fnlp.fr

Jean JAURES

« Si la démocratie fonde en dehors de tout système religieux toutes ses institutions, tout son droit politique et social, famille patrie, propriété, souveraineté, si elle ne s'appuie que sur l'égalité des personnes humaines appelées aux mêmes droits et invitées à un respect réciproque, si elle se dirige, sans aucune intervention dogmatique et surnaturelle (...). J'ai bien le droit de dire qu'elle est foncièrement laïque (...) ou plutôt, j'ai le droit de répéter que démocratie et laïcité sont identiques ».

(Extrait d'un article paru dans l'Humanité en août 1905).



Après-canonisations : réception au Vatican- 2014



Mosquée de Strasbourg - 2012



Synagogue de Paris 2012 - ( avec le « désagrégé » de philosophie Bernheim)

## Un dossier, un débat : La CFDT, syndicat ou instrument clérical de démantèlement du mouvement ouvrier, de ses conquêtes et de la République laïque ? (Suite)

### « Si tu ne vas pas à Lagardelle, Lagardelle ira-t-à toi » ...



Hubert Lagardelle

Hubert Lagardelle est peu connu.

Son histoire mérite pourtant d'être étudiée car elle est riche d'enseignements pour le présent.

Il fut tour à tour : socialiste, adhérent SFIO jusqu'en 1914, correspondant occasionnel de « *L'Humanité* » jusqu'à cette date, et « *syndicaliste révolutionnaire* » ; il veut alors « *dépasser la Démocratie* ».

Il devient militant régionaliste et rejoint le parti fascisant de Valois.

Cette dernière conversion marque un tournant définitif.

Désormais, seule compte pour Lagardelle la recherche de ce qu'il appelle « *l'intérêt général* ».

Son évolution le conduit en Italie - dans les années 30 - comme émissaire des gouvernements français. Il devient l'un des modèles de Mussolini qu'il rencontre fréquemment et admire.

Sous Pétain, il atteint le sommet de sa carrière. En avril 1942, après le retrait de Belin, qui se révèle incapable de mener à bien la Charte du travail, c'est Lagardelle qui est nommé Secrétaire d'Etat au Travail de Vichy. Il déclare : « *la Charte sera syndicale ou ne sera pas* ».

Mais la réalité est complexe ... Et, comme sous Belin, la Charte reste toujours - pour l'essentiel - à l'état de projet. Après Lagardelle viendra donc le temps du néo socialiste Marcel Déat ... Une autre histoire qui se terminera à Sigmaringen...

En 1946, Lagardelle est condamné à la prison à perpétuité. Il sera libéré en raison de son âge en 1949. Il meurt le 20 septembre 1958

La présentation de la vie de Lagardelle est reprise aujourd'hui par Christine BOUNEAU, dans un livre intitulé « *Un révolutionnaire bourgeois et son époque, 1874-1958* », publié par Euredit à un prix malheureusement peu raisonnable (500 pages). Il s'agit d'une thèse de doctorat.

L'ouvrage ne se place pas du point de vue des intérêts des salariés. Si certains commentaires sont contestables, l'auteur a toutefois le mérite d'aborder nombre de questions qui demeurent d'actualité.

Jacques MOISAN

#### Première partie

### Lagardelle contre Jaurès.

Au début des années 1900, Lagardelle fut socialiste. Il côtoya la plupart des militants ouvriers, politiques et syndicalistes en vue de l'époque.

#### 1908, congrès SFIO de Toulouse.

H. Lagardelle y intervient pour fustiger le « *réformisme* » de Jaurès.

Il commence par exalter les mérites de la grève générale ; ici, c'est pour la partie « *syndicaliste révolutionnaire* » ... mais l'essentiel n'est pas dans les effets de tribune.

Lagardelle dénonce Jaurès coupable à ses yeux de préconiser « *la collaboration des classes* ». Il explique que la politique de Jaurès n'est que « *démocratique et conservatrice* » et bien éloignée d'une politique socialiste et révolutionnaire tendant à la lutte des classes :

« *Vous n'embrassez le syndicalisme que pour mieux l'étouffer* ».

Après le congrès, il précise :

« *Au fond du discours que, durant cinq heures, Jaurès prononça à Toulouse il n'y a pas autre chose : de la démocratie, encore de la démocratie et toujours de la démocratie ! Politique commode à la vérité pour reconstituer tous les blocs républicains, pour ressusciter tous les ministères Combes, pour pratiquer toutes les alliances électorales* ».

Lagardelle, chevalier blanc du combat pour l'indépendance du syndicat par rapport au parti et de l'indépendance absolue du mouvement ouvrier ?

La réalité est bien différente. On peut regretter que C. Bouneau ne cite rien des principaux éléments de la réponse de Jaurès ; d'autant qu'ils sont tout particulièrement d'actualité.

Ce que dit Jaurès doit donc être rappelé :

(Source : notes de la fondation Jean Jaurès, consultables sur internet)

**« Si tu ne vas pas à Lagardelle, Lagardelle ira-t-à toi » ... (suite)**

Le mieux est de citer quelques extraits parmi les plus éclairants :

**« C'est ici que je trouve le problème vital posé par Lagardelle : dans quelle mesure et comment le syndicalisme peut-il graduellement conquérir à la classe ouvrière un commencement de puissance ?**

**( ... ) Quels que soient les dissentiments dont vous mesurerez tout à l'heure l'étendue entre Lagardelle et moi je veux lui rendre ce témoignage, que du moins il apporte dans l'examen du problème un souci passionné de réalisation et d'action.**

**( ... ) Ce que je lui reproche d'abord, c'est de mettre le syndicalisme en opposition avec la démocratie » et même « en opposition absolue ».**

Puis il dénonce la politique qui prétend former des « élites ».

**« Vous pouvez parler de minorités dirigeantes, de minorités entreprenantes, de minorités audacieuses – ces minorités, je n'en conteste pas le rôle - mais leur rôle n'est pas de s'isoler de la masse mais de l'entraîner, de l'éduquer et d'instituer à terme un régime où chacune de ces unités aura la même valeur que les unités premières de la minorité dirigeante. Le socialisme ne consistera pas à affranchir dans la démocratie ouvrière une élite, il consistera à affranchir et à organiser tout le prolétariat »**

A l'opposé de cette conception traditionnelle de la démocratie ouvrière, Lagardelle a toujours considéré que l'urgence était de former des élites – syndicales notamment – aptes à diriger l'ensemble de la société.

Il faut bien admettre que les initiateurs de l'école des cadres d'Uriage (1940-1942) s'inspireront largement des idées de Lagardelle. Ainsi Pierre Dunoyer De Segonzac, dit « **le vieux chef** » patron de l'école explique dans ses mémoires :

**« Dès la fin de 1940, j'organisais un colloque auquel j'avais convié Emmanuel Mounier (revue Esprit, personnaliste et chrétien de « gauche »), Henri Massis, (écrivain, partisan acharné des régimes corporatistes de l'Autriche de Dolfuss et du Portugal de Salazar) et Robert Bothereau (futur secrétaire général de la CGT-FO). Ce fut un échec ».**

(Source : mémoires et pages choisies, éditions du SEUIL 250 pages).

Pour s'accorder, les « élites » chères à Lagardelle devraient partager un projet commun : dépasser la lutte des classes, liquider le parlementarisme et instaurer un régime autoritaire de « **conciliation** » des classes.

Ce n'était évidemment pas à l'ordre du jour. Bothereau et Jouhau n'acceptaient pas la dissolution des confédérations syndicales.

Pas de syndicalisme rassemblé possible dans le cadre de la Charte !

Dépité De Segonzac commente ainsi son insuccès :

**« .... le jeune officier de cavalerie que j'étais s'embarquait parfois dans des opérations périlleuses ... ».** Pour le moins !

**Lagardelle découvreur de « l'autogestion » ?**

Bien que se proclamant « **syndicaliste (très) révolutionnaire** », Lagardelle a du mal à imaginer l'existence de la classe ouvrière au-delà des frontières de l'atelier.

C'est sans méchanceté mais fermement que Jaurès l'exécute :

**« Lagardelle après avoir assigné aux syndicats, comme fonction, exclusivement, d'instituer une libre discipline ouvrière et une autonomie ouvrière dans l'atelier laissait au socialisme extérieur, parlementaire, électoral, et subordonné, le soin, appa-**



Grèves de 1906 en France

## « Si tu ne vas pas à Lagardelle, Lagardelle ira-t-à toi » ... (suite)

*remment secondaire, de veiller aux grands intérêts de la culture humaine. Pour moi, comme socialiste, je ne sépare pas l'affranchissement ouvrier de la culture humaine ».*



J. Jaurès en congrès

### L'atelier, « territoire » libéré ?

C'est toujours Jaurès qui parle :

*« ( ... ) Lagardelle nous dit que dans l'atelier, l'ouvrier est immédiatement aux prises avec la puissance patronale ( ... ) mais l'ouvrier comme salarié n'est le plus souvent immédiatement aux prises qu'avec un petit groupe de la fraction patronale et pour qu'il comprenne la solidarité qui le relie, au-delà des limites de l'usine au-delà des limites de sa corporation, à l'ensemble du prolétariat organisé ( ... ) il faut que, par la force de l'idée, par la force de la pensée, il transforme cette matière brute d'expérience toujours incomplète et limitée en une magnifique formule de lutte de classe aboutissant à l'entière transformation sociale ».*

Ce qui pose la question de la nécessaire socialisation des moyens de production, socialisation contradictoire avec la « répartition » des pouvoirs, entreprise par entreprise, revendiquée par Lagardelle.

« L'entière transformation sociale » étant tout autant contradictoire avec l'illusion d'une autre répartition des richesses dans le cadre d'un système capitaliste « aménagé ».



### Les prémisses du corporatisme.

Jaurès poursuit :

*« J'ai une autre objection à adresser à Lagardelle. C'est que je n'ai pas compris quand il a abordé la partie positive de sa conception par quel moyen il voulait aménager cette conquête pratique et graduelle du pouvoir patronal par les ouvriers organisés. Qu'il me permette de lui dire qu'il m'a semblé insister surtout sur l'autorité patronale. Mais il n'y a pas dans le patronat qu'une puissance d'autorité imposant de haut à des salariés une discipline arbitraire, il y a une puissance d'exploitation, absorbant au profit du capital une partie de la production du travail et Lagardelle m'a paru chercher uniquement à transférer à des collectivités ouvrières la puissance patronale de discipline et ne pas se préoccuper de transformer la société de producteurs, la puissance patronale de profit. Ce n'est que la moitié du socialisme ».*

(Ici un délégué renchérit : « Ce n'est même pas le quart »).

*« Vous voulez que les travailleurs, organisés par le syndicalisme pénètrent dans l'usine même et conquièrent graduellement la gestion ».*

Tout dans le raisonnement de Lagardelle contient déjà le mythe d'une possible cohabitation des pouvoirs au sein de l'entreprise, une partie de ce pouvoir revenant de droit, pour des questions morales aux producteurs. Les patrons demeurant possesseurs des moyens de production : c'est « **L'ordre naturel du monde** » selon la Sainte Eglise catholique ...

### Cogestion des services de l'Etat.

*« Vous demandez que soit remise à des syndicats d'employés des postes l'administration des postes, à des syndicats d'ouvriers et d'employés des chemins de fer l'administration des chemins de fer, C'est ce que j'ai cru comprendre ; Si c'est cela, est-ce en toute souveraineté ? Si oui, avec la faculté pour ce syndicat d'instituteurs, pour ce syndicat de postiers, pour ce syndicat des chemins de fer, de tracer souverainement eux-mêmes la méthode d'enseignement, les conditions d'admission aux écoles, le tarif de la circulation postale, le tarif et les conditions de circulation sur voie ferrée.*

*Ce n'est plus le socialisme, ce n'est plus le syndicalisme puisque le syndicalisme est l'organisation*

« Si tu ne vas pas à Lagardelle, Lagardelle ira-t-à toi » ... (suite et fin)

*totale et fédérée des forces ouvrières ; c'est un corporatisme si morcelé ... »*

Interruption de Lagardelle qui n'y tient plus ! Mais briser la démonstration de Jaurès relève de l'impossible. Jaurès poursuit :

*« Les ouvriers ne seront pas affranchis de la discipline étatique et patronale. Ils seront chargés d'appliquer à leurs risques et périls la discipline patronale.*

*Et bien, je m'étonne que Lagardelle recoure à ce procédé pour éviter ce qu'il appelle la collaboration des classes, puisque c'est celle qui, sous une apparence d'autonomie, fera peser sur le monde ouvrier toutes les responsabilités, laissera la réalité de la puissance au monde patronal ».*

Autrement dit, les syndicats ne sont ni des contrepouvoirs, ni des « *corps intermédiaires* » dont l'Etat utiliserait à bon escient les compétences pour réguler l'économie.

Ils ne peuvent pas, non plus, entreprise par entreprise « *prendre le pouvoir* » et encore moins le partager avec le patronat.

Enfin , pour conclure sur le « *srêve* » de Lagardelle il a ce mot terrible :

*« Ce n'est qu'un système de commandite de travail ! »*

Dès 1908 Jaurès à pointé du doigt le « *corporatisme* » de Lagardelle ! D'autres courants (guesdistes, par exemple trop préoccupés par les combines d'appareil) ont évité de s'inscrire dans ce débat pourtant déjà essentiel.

A cette date l'évolution du futur ministre de Pétain est encore loin d'être achevée.

La rupture avec la SFIO en 1914, puis le ralliement à Valois, au régionalisme, au corporatisme mussolinien marqueront des étapes importantes dans son développement.

Ce sera l'objet de l'article suivant.

Jacques Moisan



© Chappatte dans Le Temps, Genève

# **Un pas important en avant ce 17 avril 2014 : Première rencontre et accord départemental pour la réhabilitation collective des « *fusillés pour l'exemple* » de 1914-18**

## **Compte-rendu**

Suite à la décision d'adresser en commun une lettre (ci-jointe) au président du Conseil Général de Loire-Atlantique demandant qu'un vœu du Conseil Général 44 puisse être soumis au vote pour exiger une mesure générale de réhabilitation des fusillés pour l'exemple (« réhabilitation collective »), les organisations signataires (ARAC, ANCAC, LDH, LP, Collectif nazairien) avaient programmé une première rencontre, ce jeudi 17 avril 2014 pour envisager de coordonner dans notre département une campagne commune en vue de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de 1914-18.

Etaient présents :

ARAC et ANCAC : J.C. SALMON et M. TRARIEUX  
LDH : P. LEGRAND  
LP : G. PLANTIVEAU  
Comité Nazairien : R. LEPEIX et N. RAFFENNE

Après avoir fait le point sur les initiatives récentes et celles en cours (expositions, réunions publiques, rencontres dans les établissements scolaires, etc.), les représentants des organisations réunies ce jour ont décidé :

- **De poursuivre toutes démarches pour obtenir le vote de vœux municipaux et du Conseil Général**
- **De tenir une grande réunion publique à la rentrée des vacances d'été à Nantes avec, si possible, la présence du général André BACH.**
- **De prendre contact avec tous les médias (presse écrite, radios et TV)**
- **De se constituer en « collectif départemental pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de 1914-18 », à l'exemple de nos amis nazairiens pour mieux coordonner le travail commun. Le « collectif » est et restera un groupement de fait provisoire le temps de cette campagne.**

En application de ces décisions :

## **La grande salle du 2<sup>ème</sup> étage de la Manu a été retenue pour la soirée du mercredi 24 septembre 2014**

Rappels :

- ◆ R. LEPEIX est chargé de rédiger un projet de vœu pour le CG 44
- ◆ G. PLANTIVEAU est chargé de finaliser les contacts pour l'entrevue avec le CG 44
- ◆ P. LEGRAND est chargé de prendre contact avec le général A. BACH
- ◆ Lors de l'entrevue au CG 44, nous fixerons une deuxième rencontre du collectif départemental pour établir un calendrier.

Compte Rendu :  
**G. PLANTIVEAU**

## **Les Organisations :**

**Association Républicaine des Anciens combattants 44**  
**Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants 44**  
**Collectif de Saint-Nazaire (LP, LDH, MP, UPF, ANACR)**  
**Ligue des Droits de l'Homme 44**  
**Libre Pensée 44**

**Monsieur Le Président**  
**CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE**  
**3, Quai Ceineray**  
**44000 NANTES**

Nantes, le 10 avril 2014

Monsieur le Président,

Nous sollicitons une entrevue pour vous soumettre un vœu concernant la réhabilitation collective des « *Fusillés pour l'exemple* » de la guerre de 14-18.

Henri Barbusse citait déjà ces crimes dans son livre « *Le Feu* » publié en 1916. Le Général Bach a levé le voile sur ces faits en ouvrant les archives de l'armée et aujourd'hui plus personne ne peut dire : « *Nous ne savions pas* ». Le poids de ces crimes nous est insupportable.

Il nous semble important de replacer ces faits dans le contexte d'une guerre qui a marqué l'entrée dans l'ère du massacre de masse : mobilisation de 70 millions d'hommes dans le monde, 10 millions de morts, 20 millions de blessés, 640 000 veuves, 760 000 orphelins, 740 000 mutilés... Et par-delà ces chiffres, un traumatisme à grande échelle dont les stigmates se voyaient déjà dans les tranchées.

Sur un front qui n'était qu'un immense charnier, sous les obus et la mitraille, des hommes ont souffert, douté, ont eu peur ; d'aucuns ont refusé de partir à l'assaut, de tuer à l'époque où le statut d'objecteur de conscience n'existait pas, ou encore d'obéir à des ordres donnés par des officiers incapables de protéger leurs hommes.

Malgré les conditions exceptionnelles dans lesquelles ont agi – ou refusé d'agir – ces hommes, souvent très jeunes, l'absence de toute disposition de réhabilitation persiste à les faire considérer comme des lâches ou des traîtres, flétrissant ainsi leur mémoire et jetant l'opprobre sur leurs descendants.

Depuis maintenant quatre-vingt-dix ans, des associations poursuivent et prolongent les actions de réhabilitation diversement engagées sur le plan individuel par les familles. Seules quelques réhabilitations isolées ont été obtenues.

Il est plus que temps de mettre un terme à un tel déni et de réunir enfin en une seule et même mémoire apaisée tous les citoyens français qui sont morts sous l'uniforme en 1914-18.

Dans le cadre de la campagne nationale menée par nos organisations, une action est engagée depuis plusieurs années pour obtenir la réhabilitation collective des « *fusillés pour l'exemple* » de la guerre de 14-18.

Il ne s'agit pas de rouvrir les procès individuellement, pas plus de pardonner, de gracier ou d'amnistier, mais de réhabiliter pleinement, publiquement, collectivement, c'est-à-dire accorder réparation d'un déni de justice majeur dont ont été victimes des innocents, victimes d'un système qui les a broyés.

Dans ce but, nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès des élus et des municipalités du département qui ont montré leur intérêt pour cette cause, en leur demandant notamment d'adopter un vœu ou de prendre une délibération en faveur de cette réhabilitation collective.

En cette année de commémoration du centenaire de la déclaration de cette guerre, ce n'est qu'en accédant à cette demande que la représentation nationale rendrait justice à tous ceux, frères de combat, qui ont payé de leur vie.

Elle permettrait enfin que l'ensemble des morts de la Grande Guerre réintègrent la mémoire nationale.

Nous souhaitons échanger nos points de vue avec vous et vous soumettre notre demande d'adoption d'un vœu ou d'une délibération du Conseil Général de Loire-Atlantique en faveur de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments distingués.

## **Pour les organisations :**

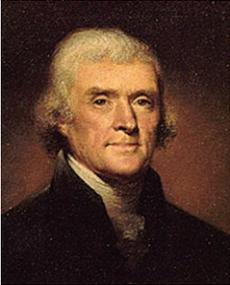
**ANCAC 44, ARAC 44, Collectif St-Nazaire, Ligue des Droits de l'Homme 44, Libre Pensée 44**

## **Par délégation :**

**Gérard PLANTIVEAU (LP 44)**  
**Tél : 06 80 05 01 27**  
**Mél : gerard.plantiveau@orange.fr**

## Succès de nos conférences

8 mars :



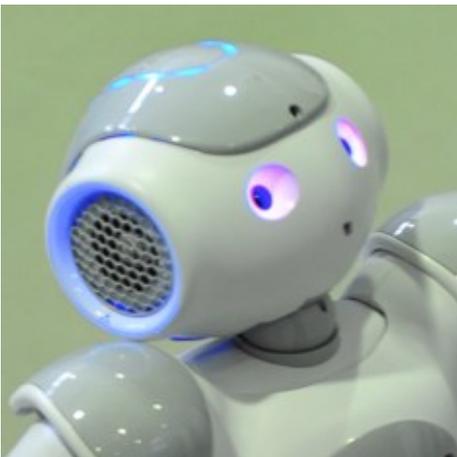
Conférence de Gérard PLANTIVEAU sur « *Jefferson et les révolutions en Amérique et en Europe* ». Un diaporama et un résumé seront publiés dans la LPN et/ou sur le site

12 mars :



Conférence de Jean-Jacques PETIT à St Herblain sur « *L'écologie politique, solution ou régression* ». Dès réception nous pourrions publier un compte-rendu de cette conférence.

20 mars :



Conférence de Sophie SAKKA sur le thème « *Des robots et des hommes...* », avec la participation remarquable du petit robot NAO.

Le succès de cette conférence organisée par l'AFIS avec la LP et l'UR a débouché sur une proposition : nous organiserons une conférence, en octobre 2014, dans le cadre de la « *Fête de la Science* » avec Roger ROBERT et Sophie SAKKA, sur l'interface homme/robot

en médecine, particulièrement en chirurgie neurologique.

**NB** : la conférence de Sophie a été enregistrée (audio/vidéo) et sera disponible très bientôt en DVD et en fichier téléchargeable - grâce à notre camarade Gilles FAGNOT de la LP 56.

## Banquets du vendredi 18 avril (« *Vendredi dit saint* »)

Banquet à St Nazaire et Banquet à Nantes organisé en commun par les groupes de Nantes et de St Herblain, dont nous donnons un bref compte-rendu en publiant ici quelques images.

L'ambiance a été à tout à fait sérieuse au début puis rapidement fort joyeuse. Les 27 participants ont pu apprécier la partie « *histoires, chansons et instruments* » : outre la participation active et talentueuse de Jean-Claude au Djembé, de Pierre, Patrick (il ne fait pas que des livres sur Jésus) et Jean-Paul à la guitare-Brassens, sans oublier bien sûr le couple célèbre Françoise and Victor à la guitare-Antilles, nous avons eu le renfort de Ghislain à la trompette ! Et pour les histoires dans la grande tradition « *terroir libre penseur* » : Pascal et Yves, tous les deux en très grande forme. Signalons enfin les contributions de Jean-Jacques et Hossein à la partie « *histoires lestes* » sans oublier la chorale emmenée par Gérard pour le « *Baptême bourguignon* ». (Si quelqu'un a été oublié, on lui fera une réduction l'an prochain)



## Il faut se méfier des statues de JP 2

AFP Publié le jeudi 24 avril 2014 à 18h00 - Mis à jour le jeudi 24 avril 2014 à 18h01

Un jeune touriste de 20 ans est mort jeudi écrasé dans l'effondrement d'une immense croix du Christ réalisée dans une zone montagneuse par un artiste à l'occasion de la visite à Brescia (nord-ouest de l'Italie) du pape Jean Paul II en septembre 1998. Le jeune homme, originaire de Lovere, dans la région de Bergame, était en excursion sur le site de Cevo avec des camarades de son aumônerie, selon des informations de l'agence Ansa et du Corriere della Sera.



La croix du Christ Rédempteur, haute de plus de 30 mètres réalisée par l'artiste italien Enrico Job (1934-2008), s'est apparemment brisée de façon soudaine et la portion la plus haute est tombée sur le groupe, tuant le jeune homme sur le coup. L'œuvre était constituée d'une longue poutre en trois portions, à laquelle l'artiste avait donné une forme très incurvée. Au bout de la croix, pendait une statue du Christ de six mètres de haut et pesant 600 kg.

La croix avait été créée pour célébrer la visite à Brescia du pape polonais Karol Wojtyla à l'occasion du centenaire de la naissance de Paul VI. Jean Paul II sera canonisé dimanche en même temps que Jean XXIII, originaire d'un petit village proche de Bergame, comme le jeune homme décédé jeudi.

## Danger permanent à Ploërmel ?

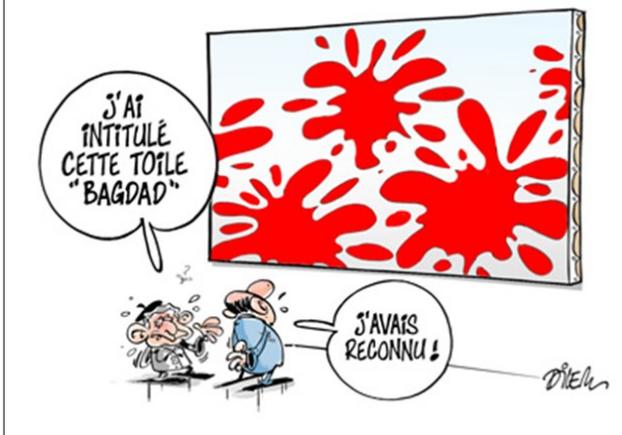
Une raison supplémentaire de demander le retrait du « monument » de la place publique !



Vue complète de la statue et ...

Photo de l'inauguration officielle : on mesure l'ampleur du danger ...

**DEVENU PEINTRE, GEORGE W. BUSH INAUGURE SA PROPRE GALERIE**



**PAYS-BAS  
DES GARDES DU CORPS D'OBAMA  
SANCTIONNÉS POUR IVRESSE**





## La Libre Pensée en direct sur Radio Jet-FM 91.2

Chaque mois depuis janvier 2009

### Nos émissions sur Jet FM

Podcasts : <http://www.jetfm.asso.fr/site/-le-Point-de-vue-de-la-Libre-Pensee-.html>

Retrouvez les émissions « *Le Point de Vue de la Libre Pensée* » des mois d'octobre, novembre, décembre 2012 et janvier 2013 sur Jet FM . Lien :

[http://www.jetfm.asso.fr/site/Le-point-de-vue-de-la-Libre-Pensee,3741.html?  
var\\_mode=calcul](http://www.jetfm.asso.fr/site/Le-point-de-vue-de-la-Libre-Pensee,3741.html?var_mode=calcul)

Plusieurs émissions disponibles également sur le site de la fédération nationale : [www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr)



### Abonnements aux publications nationales

- Vous pouvez évidemment envoyer votre chèque directement au siège parisien
- Vous pouvez aussi envoyer au siège de la FD LP 44 qui transmettra

La Raison .... 25 €

L'Idée Libre ... 18 € (abonnement) ou au numéro : 6 €

Autres publications (précisez) :

.....



### Abonnements à "La Libre Pensée Nantaise"

**Abonnement : 1 an (6 numéros) : 16 € - Soutien : 20 € -**

**Envoyer bulletin et chèque à l'ordre de " Libre Pensée Nantaise" à l'adresse :**

**La Libre Pensée Nantaise - Françoise BLANDY - CCP 4763.07-J Nantes  
Manufacture des Tabacs - 4 Place de la Manu . 44000 Nantes**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....